



## Procès verbal du conseil municipal du 7 septembre 2015

L'an deux mille quinze le 7 septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> septembre deux mille quinze, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe Jumelle, maire.

Étaient présents : M. Philippe Jumelle, maire, M. Eugène Wittek, M. Luc Dierre, Mme Paula Massarelli, M. Edward Cendlak, Mme Valérie Benoit, maires adjoints.

Mme Anne-Marie Grandjean, conseillère municipale déléguée.

M. Patrick Obré, Mme Catherine Paugam, Mme Chantal Imsand, Mme Amalia Duriez, M. Philippe Journeau, M. Jean-François Gomez, M. Sébastien Zammit, M. Alain Goudet, Mme Patricia Monlouis-Privat M. Jacques Merret.

Conseillers municipaux, formant les membres en exercice.

Absents représentés : Mme Christelle Seigneur donne pouvoir à M. Eugène Wittek, Mme Virginie Roy donne pouvoir à Mme Amalia Duriez, M. Adrien Chevalier donne pouvoir à M. Philippe Jumelle, Mme Annie Grand donne pouvoir à M. Alain Goudet, Mme Alyat Frantz donne pouvoir à M. Jacques Merret.

---

En préambule, M. le maire relate les faits marquants depuis le dernier conseil et à venir. (cf. annexe)

M. le maire ouvre la séance du conseil municipal à 19h25

M. le maire constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil municipal, Mme Anne Marie Grandjean a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Les conseillers municipaux procèdent à l'émargement de la feuille de présence.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le maire demande aux conseillers s'il y a des remarques sur le procès verbal du conseil municipal du 16 juin 2015 – pas de remarques.

M. le maire donne lecture des décisions prises, le registre des décisions est à la disposition des conseillers.

M. le maire donne lecture de l'ordre du jour :

### 1. Mise à jour du tableau des effectifs

Suite à l'avis favorable du comité technique, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs, comme suit :

- la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 17h00
- la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 17h30
- la suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe temps plein
- la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe de 30h00
- la suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe de 31h30
- la création d'un poste adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 10h00
- la suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe de 25h00
- la création d'un poste d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 31h00
- la suppression d'un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 20 heures
- et dans le cadre du dispositif « emploi-avenir », suite à des départs, le recrutement de trois agents pour une durée d'un an (respectivement 35h, 30h et 23h annualisées). Pour ce type de contrat, l'Etat reverse aux communes une aide financière à hauteur de 75% du taux SMIC horaire brut.

## 2. Dotation d'équipement des territoires ruraux pour 2015

La ville souhaite agrandir le columbarium et aménager un jardin du souvenir dans le cimetière de la ville. Afin de bénéficier de la dotation d'équipement des territoires ruraux « programme 2015 », le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à solliciter cette subvention d'un montant de 2 681.18 € soit 30% maximum, pour l'agrandissement du columbarium et l'aménagement du jardin du souvenir.

Le plan de financement est présenté ci-dessous :

Plan de financement

Montant des travaux (en € HT)	Montant DETR	Participation ville d'Étiolles
8 937.25 € HT	2 681.18 € HT	6 256.07 € HT

La décision d'octroi de cette dotation devrait nous être notifiée mi-octobre et à l'issue, les travaux pourront démarrer.

## 3. Marché d'entretien des espaces verts

Par délibération en date du 25 février 2015, le conseil municipal a chargé le maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché d'entretien des espaces verts, dans la limite du montant global de 140.000 € HT sur la durée totale du marché.

Il est rappelé aux conseillers que le marché a été alloté de la façon suivante :

Lot n°1 - Entretien courant des espaces verts, à prix forfaitaire, pour des prestations annuelles récurrentes avec un montant annuel maximum de 40.000€HT,

Lot n°2 – Elagage, coupe et abattage, à prix unitaires pour des prestations ponctuelles susceptibles d'être confiées au prestataire par bon de commande, sans montant minimum et avec un montant maximum à l'année de 30.000€ HT.

La durée du marché sera de 1 an, renouvelable une fois (soit une durée totale de 2 ans).

Pour le lot n°1 – Entretien courant des espaces verts, la consultation engagée sur la base d'un marché réservé a été infructueuse.

Après avoir engagé une deuxième consultation, sur les mêmes bases, les offres présentées étaient inacceptables, les crédits alloués au marché ne permettant pas au pouvoir adjudicateur de financer l'offre la mieux disante.

Lors d'une troisième consultation, la suppression de la clause du marché réservé a permis d'élargir la concurrence aux opérateurs traditionnels tout en intégrant une clause sociale d'insertion au cahier des charges.

Au cours de cette dernière consultation, 6 offres ont été analysées.

Cependant, en son état, le marché ne peut pas être attribué. En effet, la société PINSON PAYSAGE présente l'offre économiquement la plus avantageuse avec un montant annuel de 48.500,16 € HT qui excède la valeur maximale fixée par le conseil municipal.

Pour le lot n°2 - Elagage, coupe et abattage, il est précisé que le marché à bons de commande a été attribué à la société SAMU pour un montant maximum à l'année de 30.000 € HT (validé lors de la commission interne du 19 juin 2015).

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge le maire de prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement du marché d'entretien courant des espaces verts, dans la limite de l'offre présentée par la société PINSON PAYSAGE sur la durée du marché (validé en commission travaux du 6 juillet 2015).

## 4. Marché d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux

Le contrat d'entretien et d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux, confié depuis quatre ans à l'entreprise CHARPENTIER pour un montant annuel de 11 588€ HT (valeur 07/2015), prendra fin le 24 novembre 2015.

Il est proposé aux conseillers municipaux d'engager un marché à procédure adaptée pour conduite, entretien, grosses réparations, renouvellement et garantie totale relatifs aux installations de chauffage, ventilation, climatisation, traitement d'air, eaux chaude sanitaire et traitement d'eau des bâtiments communaux, comprenant une tranche ferme (exploitation des sites communaux) et une tranche conditionnelle (exploitation du site du gymnase des Hauldres) :

- Un montant forfaitaire annuel P2 maximum de 7.000 € HT correspondant, en tranche ferme, à la conduite des installations et aux travaux de petit entretien pour l'ensemble des sites. Tranche conditionnelle : Gymnase du domaine des Hauldres avec un montant de 5 000 € HT,
- Un montant forfaitaire annuel P3 maximum de 5.000 € HT correspondant, en tranche ferme, à la garantie totale des installations pour l'ensemble des sites. Tranche conditionnelle : Gymnase du domaine des Hauldres avec un montant de 4 500 € HT,
- Un montant forfaitaire de 3.000 € HT correspondant à l'investissement nécessaire, en tranche ferme, pour mettre en œuvre la clause d'intéressement (ajout de compteurs individuels sur le circuit eau chaude sanitaire des sites du Prieuré, Maternelle et sous-station Hélène Sandré), dès la première année du contrat. Tranche conditionnelle : Gymnase du domaine des Hauldres avec un montant maximum de 1.000€ HT.

Les prestations de la tranche ferme constituent un ensemble cohérent. Les prestations de la tranche conditionnelle tiennent compte du même ensemble cohérent de prestations.

L'exécution de la tranche conditionnelle est subordonnée à la signature de la convention de mise à disposition des installations du gymnase des Hauldres (COSEC) entre le Département et la Commune.

La durée du marché sera de 4 ans, toutes tranches confondues.

Le coût global du marché, estimé sur sa durée totale et comprenant l'ensemble des prestations sera inférieur à 51.000 € HT pour la tranche ferme, et inférieur à 90.000 € HT toutes tranches confondues.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge le maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché d'entretien et d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux et mis à sa disposition, dans la limite du montant global de 90.000€HT (toutes tranches confondues) sur la durée totale du marché.

##### **5. Adhésion à la charte du Champigny**

La Nappe des calcaires du Champigny est la principale ressource régionale en eau souterraine, qui alimente environ un million de franciliens dont la ville d'Étiolles.

Autrefois de bonne qualité, la nappe est aujourd'hui contaminée par les nitrates et les molécules issues de produits phytopharmaceutiques.

Dans le but d'atteindre un bon état écologique, chimique et quantitatif des eaux de surface et souterraines, l'association des calcaires de Champigny en Brie dénommée AQUI' Brie propose aux communes la signature d'une charte ayant pour objet d'engager la commune signataire à :

- Participer à la reconquête de la qualité de l'eau de la nappe du Champigny,
- Mettre en œuvre une démarche progressive de réduction des produits phytopharmaceutiques, voire de suppression là où cela est possible, dans l'entretien des espaces publics,
- Diminuer les impacts et les coûts induits par l'utilisation des phytopharmaceutiques (pollution de l'eau, appauvrissement de la biodiversité, répercussion sur la santé des applicateurs et du public),
- Informer et sensibiliser les administrés à la démarche mise en œuvre et les inciter à des gestes éco-citoyens.

Pour y parvenir, AQUI'Brie propose une démarche d'accompagnement en plusieurs étapes : réunion d'information, état des lieux initial des pratiques, formation des agents communaux, participation à l'animation collective et suivi annuel des pratiques de désherbage sur la commune.

La commission Environnement et Cadre de Vie du 6 juillet 2015 a émis un avis favorable de l'adhésion de la commune à la charte du Champigny proposée par AQUI'Brie. Pour l'adhésion à cette charte, aucune participation financière n'est sollicitée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention et autorise M. le maire à signer les documents afférents.

##### **6. Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs

publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

**La commune d'Étiolles** rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »,
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire,
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution significative des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que le conseil municipal, à l'unanimité, soutient la demande de l'AMF afin que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- un moratoire immédiat du Fonds de péréquation pour les ressources communales et intercommunales (FPIC) et une refonte de ses modalités de calcul,
- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux,
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

La séance est levée à 20 h.

La parole est donnée au public, aucune question n'est posée.

Pour extrait,  
Étiolles, le 11 septembre 2015  
Le Maire  
Philippe Jumelle



## Annexe

### Plan canicule

Le plan canicule a été mis en place cet été, 33 personnes ont été suivies. Les agents de la police municipale se sont déplacés au domicile des seniors concernés et ont distribué de l'eau et des brumisateurs en s'assurant de leur état de santé. Ce service a été apprécié.

### Opération tranquillité vacances

54 propriétés ont été surveillées par la police municipale et la Gendarmerie nationale. Aucun incident n'est à déplorer.

### L'été à l'accueil de loisirs

Ouverture du 6 au 31 juillet et du 24 au 31 août 2015

**En maternelle** : 60 enfants ont été accueillis

Le thème : à la découverte de nos 5 sens : l'ouïe, l'odorat, le toucher, le goût et la vue  
Au programme, des activités : danse, musique, chant, peinture, modelage, des grands jeux, atelier pâtisserie...

Des sorties : espace Rambouillet, Seine Essonne Plage, piscine, Nigloland, cueillette de Servigny, musée du jouet à Poissy, poneys, Dundee Parc

**En élémentaire** : 71 enfants ont été accueillis

Le thème : A la découverte du cinéma de Pixar

Au programme des activités : confection de décoration, des petits et grands jeux, du sport, course d'orientation, création d'objets volants, origami, parcours de billes, théâtre, atelier culinaire, activités manuelles

Des sorties : piscine, vélo, escalade, karting, canoë, Nigloland, cueillette de Servigny, musée du jouet à Poissy, bowling

### L'été au Club Jeunes

63 jeunes ont été accueillis. Le recrutement d'une animatrice a permis de développer les activités du Club. Deux à trois sorties étaient programmées par semaines : bowling, laser game, accrobranche, base de loisirs, une soirée à thème.

Trois journées ont été organisées via le Syndicat Intercommunal Pour l'Enfance et la Jeunesse (SIPEJ) avec les villes voisines : Saint-Pierre du Perray, Saint-Germain-lès-Corbeil, Tigery et Saintry-sur-Seine.

Nouveauté cette année : le Club Jeunes a ouvert ses portes aux élèves de Cm2 qui ont pu créer des liens avec des collégiens et ainsi faciliter leur entrée au collège.

### Premier chantier Siarce

8 jeunes Étiollais ont participé au premier chantier Siarce et ont du 20 au 24 juillet travaillé au débroussaillage et au nettoyage des abords de la mare située en bordure de l'avenue de la Fontaine au Soulier.

### Mardi 1<sup>er</sup> septembre, rentrée des classes

132 élèves à l'école maternelle répartis dans 5 classes, 4 ATSEM sont mises à dispositions dont une nouvelle ATSEM recrutée au 1<sup>er</sup> septembre.

186 élèves en élémentaire répartis dans 7 classes (une fermeture de classe élémentaire)

### ALSH

Suite aux départs d'agents, une nouvelle directrice et trois nouvelles animatrices.

### Traversée des écoliers d'Étiolles : la municipalité cherche des bénévoles

Dans le cadre de la sécurisation des déplacements des élèves du groupe scolaire Hélène Sandré, la municipalité cherche des bénévoles. Ces personnes auront pour mission principale de sécuriser la traversée des enfants aux abords immédiats de l'école. Sur place aux horaires d'entrées et de sorties des écoliers, ce travail se fera en collaboration avec la police municipale.

**Régionales 2015** : Exceptionnellement, les inscriptions sur les listes électorales sont ouvertes jusqu'au 30 septembre 2015 pour les élections régionales des 6 et 13 décembre prochains.

Antenne de téléphonie mobile :

La deuxième réunion du groupe de travail, en présence de 21 personnes, s'est tenue le 8 juillet.

La commune a désigné Maître BINETEAU, du cabinet HORUS, pour défendre les intérêts de la commune dans le contentieux qui l'oppose à M.GALLET. Notre avocat nous soumettra prochainement les résultats de son analyse.

Aujourd'hui, les travaux d'installation de l'antenne Orange n'ont pas commencé.

Bouygues Télécom a, pour sa part, déposé un recours gracieux contre l'arrêté d'opposition à la déclaration préalable pour l'installation d'une antenne sur le pylône d'Orange.

L'opérateur Free a également informé la municipalité qu'il avait obtenu de l'ARCEP l'autorisation d'utilisation de fréquences de 5 MHz duplex dans la bande 1800 MHz à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour le renforcement du réseau 4G à hauteur du château d'eau. Le maire a précisé qu'un dossier d'information exhaustif leur a été demandé, pour vérifier les caractéristiques techniques des matériels installés, conformément aux dispositions de la loi Abeille (en vigueur depuis le 10 août 2015), relative à la sobriété, la transparence, l'information et la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques. À ce jour aucune réponse n'a été communiquée.

## MANIFESTATIONS PASSÉES

- Portes ouvertes de l'accueil de loisirs maternel et élémentaire le mercredi 17 juin
- Bal de promo des élèves de 3<sup>ème</sup> et gala de danse de l'Association Jeunesse d'Étiolles le vendredi 19 juin.
- Fête de la musique le samedi 20 juin. « un grand succès »
- Gala de hip hop le 20 juin et Gala de GRS le 21 juin.
- Week-end préhistorique les 20 et 21 juin dans le parc du Conseil départemental à l'IUFM, en présence de François Durovray, Président du CD91
- Fête de l'école élémentaire : samedi 27 juin.
- Du 29 juin au 3 juillet : démonstrations sportives aux écoles pour les élèves.
- Remise des livres pour les CM2 et les maternels le 30 juin.
- Boum des CM2 le 30 juin.
- Séjours été de 11 à 17 ans du 4 au 17 juillet dans les Gorges du Verdon (13 jeunes sont partis). Un séjour linguistique était programmé avec la ville de Soisy sur Seine sans succès.
- Forum des associations le samedi 5 septembre de 10h à 18h à la Maison des Arts Martiaux. De nouvelles associations se sont présentées.

## MANIFESTATIONS À VENIR

- Installation du conseil des aînés demain **mardi 8 septembre** à 19h en mairie
- Voyages ANCV à l'île de Ré pour les seniors, du **12 au 19 septembre**.
- Golf challenge Étiolles/Soisy, le **13 septembre**, journée « golf » conviviale pour tous les golfeurs de Soisy et Étiolles au Golf d'Étiolles.
- Fête foraine du vendredi **18 septembre** 16h au dimanche **20 septembre** 18h, place du 8 Mai 45 et au Petit Parc organisé par le comité d'animation.
- Fête de la Forêt de Sénart : les Vikings débarquent, dimanche **27 septembre**.

- Troc aux plantes **samedi 3 octobre de 10h à 18h** au Petit Parc.
- Conférence de François Lasserre le **samedi 3 octobre à 15h** dans la salle du Conseil, sur l'Hôtel à insectes.
- Parade Étiollaise de véhicules anciens le **dimanche 4 octobre de 8h30 à 14h**. Rdv Place du 8 mai.
- Semaine Bleue du **lundi 12 octobre au vendredi 16 octobre**. De nombreux ateliers seront proposés aux seniors.

## Communauté d'agglomération Seine Essonne

Installation des caméras de vidéo protection.

19 caméras sont installées sur la commune, dont 6 implantées cet été. Il reste 9 caméras à installer courant septembre, les mâts sont déjà positionnés.

Participation de la CASE au capital de la SPL des territoires de l'Essonne, cette SPL créée par le conseil départemental de l'Essonne pour mener des opérations d'aménagement à usage d'activité, de commerce ou d'habitation, ainsi que la construction ou la gestion d'équipements. Dans l'idée de réfléchir au devenir du parc de l'IUFM.

## ÉTAT CIVIL

7 naissances

2 décès

6 mariages